

Mots clés Psychiatrie ; Justice ; Patient ; Soins ; Loi ; Articulation

Déclaration d'intérêts L'auteur ne déclare aucun conflit d'intérêt.
Pour en savoir plus

Petit MN, Fuya C, Fournier A. Quelques réflexions autour du soin au sein de l'unité Joseph Grasset, 10-11-12/2003, Forensic n° 6.

Rome I. Pour un juge garant de la liberté individuelle de chaque patient. *Info Psychiatr* 2011;87:749–822.

Senon JL. Un bilan en demi-teinte de l'interface santé justice, février 2009, *AJPénal* 2009;2.

<http://dx.doi.org/10.1016/j.eurpsy.2014.09.121>

R3

Procureur/psychiatre : quelles collaborations ? Quelles attentes ?

R. Sanesi

Tribunal de Grande Instance, Laval, France

Adresse e-mail : Raphael.Sanesi@justice.fr

Le magistrat recherche de plus en plus l'éclairage du psychiatre au cours d'un procès. De manière générale, pour les faits les plus graves dans la classification des infractions l'expertise est de droit. Le législateur a agrandi le champ d'intervention du psychiatre dans la scène judiciaire, notamment pour les infractions de violence sexuelle. Le magistrat du parquet a besoin d'une articulation parfaite entre la matérialité des faits et la personnalité de l'auteur. Le rôle du parquet n'est pas simplement de réunir les éléments matériels du crime ou du délit mais de procéder aussi par une orientation criminologique à l'étude de la personnalité de l'auteur.

Pourquoi ? :

- comprendre la genèse du passage à l'acte, sa spécificité, le décalage d'enfant ;

- comprendre le vide de l'oubli normatif d'un individu apparemment inséré dans la société qui va soudainement se marginaliser. Comprendre la distinction dans le cadre de comportement sexuel entre une verbalisation et un raisonnement adapté en apparence toujours, et un comportement caché ou secret.

Assimiler l'impact des maladies mentales sur l'altération ou l'abolition du discernement.

Approcher le critère de dangerosité avec sa différence sur le plan psychiatrique ou sur le plan pénal :

- savoir si nous donnons le même sens à la terminologie rappel « à la loi » ; qu'est ce qu'un besoin de sanction pour le psychiatre ?

- cette expertise est-elle une démarche qui va stigmatiser un comportement ou participe-t-elle déjà à une démarche de soin ?

Mots clés Réquisitions ; Rappels de loi ; Abolition ; Parquet ; Garde à vue

Déclaration d'intérêts L'auteur ne déclare aucun conflit d'intérêt.
Pour en savoir plus

La loi du 5 juillet 2011 – Le Code Pénal – Le Code Civil.

<http://dx.doi.org/10.1016/j.eurpsy.2014.09.122>

R9

Infanticides : ces mères qui tuent

N. Nabhan-Abou

Centre hospitalier de Laval, Laval, France

Adresse e-mail : nidalaa@hotmail.com

Depuis le meurtre de ses deux enfants par Médée jusqu'à la société actuelle, l'infanticide est le meurtre d'enfants le plus difficile à comprendre. Il brise ainsi le tabou de la maternité épanouie et protectrice, et illustre toute la complexité du lien mère-enfant. Les questions suscitées par un tel acte sont de divers ordres interrogeant non seulement la psychiatrie mais également la justice, la sociologie et l'anthropologie. Après avoir évoqué certains aspects terminologiques avec la distinction entre filicide, néonaticide, libéricide, nous proposons d'aborder les caractéristiques cliniques

psychopathologiques et criminologiques de ces mères meurtrières et la dynamique du passage à l'acte, en différenciant la pratique clinique psychiatrique de l'expérience expertale judiciaire.

Mots clés Infanticide ; Dénî de grossesse ; Suicide altruiste ; Expertise pénale

Déclaration d'intérêts L'auteur ne déclare aucun conflit d'intérêt.
Pour en savoir plus

Freud S. « Deuil et mélancolie ». *Métopsycho* 1914;147–174.

Resnick PJ. « Child murder by parents: a psychiatric review of filicide ». *Am H Psychiatry*;126:325–34.

Perrussel G. « L'homicide altruiste des mélancoliques et des persécutés ». Thèse de médecine. Paris, 1923, p. 43.

Benezch M. « Dépression et crime, revue de la littérature et observations originales ». *Ann Med Psychol* 1991;149(2):150–65.

<http://dx.doi.org/10.1016/j.eurpsy.2014.09.123>

R11

Existe-t'il des facteurs de vulnérabilité psychologique au fait d'être victime de violence ?

G. Airagnes

Unité fonctionnelle de psychologie médicale et psychiatrie de liaison et d'urgences, hôpital Européen Georges-Pompidou (HEGP), Paris, France

Adresse e-mail : guillaumeairagnes@yahoo.fr

Prévenir la violence est un défi planétaire impliquant des déterminants complexes et multidimensionnels. Parmi les composantes individuelles, peu d'études se sont intéressées à explorer d'éventuels facteurs de vulnérabilité psychologique chez les victimes de violence. Pourtant ces facteurs seraient potentiellement modulables ouvrant la possibilité à des stratégies de prévention et de postvention. Nous avons conduit une étude descriptive et transversale sur une période de quatre mois avec pour objectif principal de rechercher différents profils homogènes de personnalités victimogènes.

Les sujets recrutés étaient tous les patients majeurs se présentant à la consultation de victimologie du service de médecine légale du CHU d'Angers de janvier 2011 à avril 2011. L'outil d'évaluation utilisé était l'Inventaire de Personnalité Multiphasique du Minnesota-2 (MMPI-2). Soixante-cinq sujets ont été inclus. Quatre groupes homogènes ont été constitués par classification ascendante hiérarchique à partir des scores aux échelles de validité et aux échelles cliniques de base du MMPI-2.

Les sujets de la classe 1 traversaient un état émotionnel aigu secondaire aux violences subies. Les sujets de la classe 2 présentaient des traits marqués d'hypomanie et à moindre mesure de paranoïa, avec une prédominance d'hommes seuls, victimes d'un agresseur connu. Environ la moitié d'entre eux avaient déjà été victimes de violences. Les sujets de la classe 3 présentaient un profil de personnalité équilibré au regard du MMPI-2. Les sujets de la classe 4 présentaient des traits hypochondriaques reflétant une tendance à l'expression de plaintes somatiques pour signifier un état de détresse psychosociale, avec une prédominance de femmes vivant en couple et victimes d'un agresseur inconnu.

Même si les limites de cette étude imposent d'interpréter ses résultats avec précaution, elle encourage l'exploration des facteurs de vulnérabilité psychologique des sujets des classes 2 et 4 pour discuter des stratégies de modulation potentielle de ces facteurs de vulnérabilité.

Mots clés Victime ; Personnalité ; Violence ; Vulnérabilité ; Aggression

Déclaration d'intérêts L'auteur n'a pas de conflit d'intérêts à déclarer.

Pour en savoir plus

McMurrin M, Duggan C, Christopher G, Huband N. The relationships between personality disorders and social problem